

Partie 1B – Personne moral/coopérative/société de personnes

**PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA)**  
**DEMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR COMMERCIAL**  
**ANNÉE DE PROGRAMME 2025-2026**  
**FICHE D'INSCRIPTION POUR UNE ENTREPRISE**

|               |
|---------------|
| # Participant |
|---------------|

**1.0 DEMANDE – RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE MORALE / COOPÉRATIVE / SOCIÉTÉ DE PERSONNES**

**1.1 DOCUMENTS**

✓ Les Agents d'exécution doivent demander les renseignements suivants pour tous les demandeurs au PPA.

**Certificat de constitution en société / Preuve de partenariat (si changement dans la dernière année)**

**Identité du signataire autorisé vérifiée.** (Une pièce d'identité avec photo est requise, tel que permis de conduire. Les cartes d'assurance-maladie ne sont pas acceptées.)

**Type d'identification fourni :** \_\_\_\_\_

Identité de tous les NOUVEAUX actionnaires, partenaires, membres d'une société, d'une société de personne ou d'une fiducie existante. (Une pièce d'identité avec photo est requise, c'est-à-dire un permis de conduire. Les cartes d'assurance maladie ne sont pas acceptées.)

**Type de pièce d'identité fournie :** \_\_\_\_\_

**Avez-vous déposé une demande dans le programme de mécanisme de retrait** oui non

**Avez-vous une assurance multirisque sur le(s) produit(s) agricole(s) pour lesquels une avance est émise** oui non  
(obligatoire tel qu'indiqué sur la Partie 2C – 2.4 Modalité et conditions de l'accord de remboursement point 7.9)

**Veillez noter que les documents ne seront acceptés qu'en PDF. Les documents en JPEG (photos) seront refusés.**

**1.1.1 Questions sur l'auto-identification**

Les réponses aux questions posées dans cette sous-section seront communiquées à Agriculture et Agroalimentaire Canada et pourraient être utilisées à des fins de rapport et d'orientation de futurs programmes, politiques et activités de communication du gouvernement. L'auto-identification est volontaire. Si vous ne souhaitez pas fournir ces renseignements, vous pouvez cocher « Je refuse de m'identifier » ou « Je préfère ne pas répondre ». Si la personne omet de répondre à ces questions, on présumera qu'elle a choisi « Je refuse de m'identifier » ou « Je préfère ne pas répondre ». AAC s'engage à garantir la répartition équitable et transparente des fonds du programme. Votre demande ne sera pas rejetée ni évaluée moins favorablement en raison de vos réponses à ces questions ou de votre refus de vous identifier.

**A. Le groupe de propriété de votre entreprise agricole compte-t-il un nombre important (30 % ou plus) de représentants d'un ou plusieurs des groupes suivants (cochez toutes les réponses qui s'appliquent)?**

Autochtones

Précisez : Premières Nations Nation métisse  
Inuits Inconnu

Femmes

Parité entre les sexes (50 % ou plus de femmes et/ou de personnes non binaires)

2SLGBTQI+

Minorités visibles

Personnes handicapées

Jeunes (moins de 35 ans)

Une communauté de langue officielle en situation minoritaire (francophones hors Québec ou anglophones du Québec)

Précisez : Anglais Français

Ne s'applique pas

Je refuse de m'identifier

**B. Si votre groupe de propriété compte un nombre important de représentants d'un groupe de langue officielle en situation minoritaire, votre entreprise agricole a-t-elle pu obtenir de l'information et des services liés au PPA dans la langue de ce groupe?**

Ne s'applique pas (l'évaluation de l'AQ n'a pas vérifié les langues officielles en situation minoritaire)

Non

Oui

Je préfère ne pas répondre

**C. Le groupe de propriété de votre entreprise agricole possède combien d'années d'expérience dans l'exploitation d'une ferme?**

0 à 6 ans

7 à 19 ans

20 ans ou plus

Je préfère ne pas répondre

**1.2 RENSEIGNEMENTS DE BASE**

- ✓ Inscrire la dénomination sociale de l'entreprise présentant la demande d'avance et indiquer le type d'entreprise dont il s'agit.
- ✓ Dresser la liste de tous les actionnaires, membres ou associés de la personne morale, de la coopérative ou de la société de personnes. Joindre, au besoin, une feuille supplémentaire.
- ✓ Si la structure de propriété a changé par rapport à la demande précédente, veuillez joindre le nouveau document d'incorporation, de coopérative ou de partenariat qui reflète la structure de propriété à jour.
- ✓ Veuillez indiquer le numéro d'entreprise de l'ARC
- ✓ Tous les actionnaires / partenaires doivent fournir leur adresse complète (c'est-à-dire la rue, le numéro municipal, le code postal, la case postale).

|   |  |
|---|--|
| <b>Dénomination sociale de l'entreprise :</b> | <b>N° PPA de la personne morale, de la coopérative ou de la société de personnes :</b> |
|---|--|

|  |                        |                    |                             |                |
|--|------------------------|--------------------|-----------------------------|----------------|
| <b>Indiquer le type d'entreprise :</b> | <b>Personne morale</b> | <b>Coopérative</b> | <b>Société de personnes</b> | <b>Autre :</b> |
|--|------------------------|--------------------|-----------------------------|----------------|

|   |  |
|---|--|
| <b>NE - Numéro d'entreprise fédéral de l'ARC (correspond à votre numéro de TPS)</b> | <b>NEQ – Numéro d'entreprise du Québec</b> |
|---|--|

| <b>N° PPA</b> | <b>Prénom</b> | <b>Nom de famille</b> | <b>Adresse</b> | <b>Numéro de téléphone</b> | <b>Date de naissance (aaaa/mm/jj)</b> | <b>% de participation financière dans l'entreprise</b> |
|---------------|---------------|-----------------------|----------------|----------------------------|---------------------------------------|--|
|               |               |                       |                |                            |                                       | %  |
|               |               |                       |                |                            |                                       | %  |
|               |               |                       |                |                            |                                       | %  |
|               |               |                       |                |                            |                                       | %  |

|   |
|---|
| <b>Adresse postale de la personne morale, de la coopérative ou de la société de personnes :</b> |
|---|

|                |                           |                 |                    |
|----------------|---------------------------|-----------------|--------------------|
| <b>Adresse</b> | <b>Municipalité/Ville</b> | <b>Province</b> | <b>Code postal</b> |
|----------------|---------------------------|-----------------|--------------------|

|                             |                        |                    |   |
|-----------------------------|------------------------|--------------------|---|
| <b>Tél. de l'entreprise</b> | <b>Tél. cellulaire</b> | <b>Télécopieur</b> | <b>Adresse de courrier électronique</b> |
|-----------------------------|------------------------|--------------------|---|

**1.3 DÉCLARATION DE FAILLITE**

- Est-ce que la personne morale, coopérative ou société de personnes a déclaré faillite au cours des 7 dernières années (cochez la case si "oui")
- Avez-vous, vous-même ou l'un des actionnaires de la personne morale, coopérative ou société de personnes, déclaré faillite au cours des 7 dernières années? (cochez la case si "oui")
- Est-ce que vous ou l'un des actionnaires de la société / coopérative / société de personnes cherchez à obtenir une protection financière contre les créanciers (SMMEA et la protection aux consommateurs) ? (cochez la case si "oui")

| <b>Nom de l'actionnaire / membre / partenaire qui a déclaré faillite</b> | <b>Nom de l'actionnaire / membre / partenaire qui a déclaré faillite</b> |
|--|--|
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**1.4 DÉCLARATION D'AVANCE(S) DU PPA DEMANDÉE / REÇUE D'AUTRES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS**

- Est-ce que la personne morale, coopérative ou société de personnes ou actionnaires de celle-ci ont une avance impayée avec un autre agent d'exécution du PPA? (cochez la case si "oui")
- Est-ce que la personne morale, coopérative ou société de personnes ou actionnaires de celle-ci présenter une demande d'avance auprès d'un autre agent d'exécution du PPA cette année de programme? (cochez la case si « oui »)
- Est-ce que la personne morale / coopérative / société de personnes ou actionnaires de celle-ci sont en défaut avec un agent d'exécution du PPA? (cochez la case si "oui")

| Nom de l'actionnaire, du membre ou de l'associé | Nom de l'agent d'exécution du PPA | Produit agricole pour lequel une avance a été octroyée | Année de programme (aaaa) | Montant de l'avance demandée / reçue |
|---|-----------------------------------|--|---------------------------|--------------------------------------|
|   |                                   |  | 20__                      | \$                                   |
|   |                                   |  | 20__                      | \$                                   |
|   |                                   |  | 20__                      | \$                                   |
|   |                                   |  | 20__                      | \$                                   |

**1.5 RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE**

- Veuillez compléter le point 5 du document s'intitulant « Autorisation du producteur » (Partie 1C)

**1.6 PRODUCTEURS LIÉS ET LIEN DE DÉPENDANCE**

- Les producteurs sont liés s'ils ont un **lien de dépendance**.
- Sont, sauf preuve contraire, réputés avoir un lien de dépendance les producteurs se trouvant dans les situations suivantes :
- Un des producteurs est l'époux ou le conjoint de fait de l'autre producteur
  - Un des producteurs détient au moins 25% des actions à droit de vote de l'autre producteur
  - Un des producteurs détient au moins 25% des actions à droit de vote d'une compagnie qui détient directement ou à travers une autre compagnie au moins 25% des actions à droit de vote de l'autre producteur (compagnie)
  - Un des producteurs à droit à 25% ou plus des profits ou revenus de l'autre producteur (société de personnes, coopérative)
  - Un producteur partage avec l'autre — sans être son associé — des services de gestion, des services administratifs, du matériel ou des installations ou des frais généraux relatifs à la gestion de son exploitation
  - Toute autre situation définie dans la LCPA ou son Règlement
- Les producteurs doivent être liés s'ils sont inscrits en tant que co-bénéficiaires sur les formulaires des programmes GRE qui seront utilisés comme garantie pour l'avance
- Le lien de dépendance a une incidence sur l'admissibilité du demandeur à une avance, de même que sur le montant de toute avance qui lui est attribuée.
- Si vous répondez « oui » à la question 1 ci-dessous, remplissez la section 1.6.1 qui est une déclaration de dépendance ET la section 1.6.2 réfutation du lien de dépendance.
- Si vous répondez « oui » à la question 2 ci-dessous, remplissez la section 1.6.1 qui est une déclaration de dépendance ET la section 1.6.2 réfutation du lien de dépendance.
- Si vous répondez « oui » à la question 3, vous pourriez ne pas être admissible à une avance consentie aux termes du Programme de paiement anticipé (PPA), sauf si vous êtes en mesure de réfuter la présomption de dépendance.
- Vous pouvez choisir de réfuter la présomption de votre Agent d'exécution que votre entreprise agricole est liée à un autre producteur. Dans de tels cas, vous devrez fournir à l'agent d'exécution la preuve que la relation est indépendante, ce qui comprendra la fourniture à l'agent de la documentation à l'appui de votre déclaration.
- Si vous répondez « non » aux questions 1 et 2, vous n'avez pas à compléter les sections 1.6.1 et 1.6.2

|   |     |     |
|---|-----|-----|
| 1. Selon les définitions ci-dessus, est-ce que votre personne morale, coopérative ou société de personnes est liée à un autre producteur? Si non, passez à la section 1.7                       | OUI | NON |
| 2. Un producteur lié a) a-t-il fait une demande d'avance au titre du PPA au cours de la présente année de programme ou b) a-t-il participé au PPA au cours d'une année de programme antérieure? | OUI | NON |
| 3. Est-ce qu'un producteur lié est inadmissible à la suite d'un défaut dans le cadre du PPA, du Programme d'avances printanières ou du Programme d'avances printanières bonifié?                | OUI | NON |

**1.6.1 DÉCLARATION INDIVIDUELLE DES PRODUCTEURS LIÉS**

- ✓ Dressez la liste de tous les producteurs individuels liés auxquels une avance a été attribuée pour cette période de production ou des périodes précédentes, y compris les avances émises par d'autres agents d'exécution du PPA.
- ✓ Joignez une autre feuille au besoin.

| Nom du producteur individuel lié auquel une avance a été attribuée | N° PPA | Nom de l'organisation de producteurs qui a émis l'avance | Année de programme |
|--|--------|--|--------------------|
| 1.   |        |  | 20__               |
| 2.   |        |  | 20__               |
| 3.   |        |  | 20__               |

**1.6.2 RÉFUTATION DU LIEN DE DÉPENDANCE**

- ✓ Répondez aux questions ci-après pour chaque producteur lié cité à la section 1.6.1.
- ✓ Si vous avez répondu « non » à l'une ou l'autre des questions ci-dessous, vous n'avez pas réfuté la présomption de dépendance avec la personne citée.
- ✓ Si vous répondez « oui » à toutes les déclarations ci-dessous, vous avez établi que vous opérez sans lien de dépendance avec les producteurs en question, l'agent d'exécution peut demander de voir la documentation étayant les réponses données aux questions ci-dessous, telles que des articles de constitution de société, les états financiers, des baux, et les reçus, entre autres.
- ✓ Joignez une autre feuille au besoin.

**1. Nom du producteur individuel lié auquel une avance a été octroyée :**

|   |     |     |
|---|-----|-----|
| a. Le demandeur et le producteur lié produisent des déclarations de revenus séparées et/ou produisent des états financiers distincts.   | OUI | NON |
| b. Ni le demandeur ni le producteur lié n'est employé par l'autre partie ou n'agit en tant que mandataire de celle-ci.  | OUI | NON |
| c. Toutes les transactions d'affaires entre le demandeur et le producteur lié sont exécutées à la juste valeur marchande et sont documentées (c.-à-d. partage d'équipement et/ou de terrain). | OUI | NON |
| d. Le demandeur et le producteur lié ne partage pas les services de gestion et d'administration, l'équipement, les installations ou les frais généraux d'une exploitation agricole.           | OUI | NON |

**2. Nom du producteur individuel lié auquel une avance a été octroyée :**

|   |     |     |
|---|-----|-----|
| a. Le demandeur et le producteur lié produisent des déclarations de revenus séparées et/ou produisent des états financiers distincts.   | OUI | NON |
| b. Ni le demandeur ni le producteur lié n'est employé par l'autre partie ou n'agit en tant que mandataire de celle-ci.  | OUI | NON |
| c. Toutes les transactions d'affaires entre le demandeur et le producteur lié sont exécutées à la juste valeur marchande et sont documentées (c.-à-d. partage d'équipement et/ou de terrain). | OUI | NON |
| d. Le demandeur et le producteur lié ne partage pas les services de gestion et d'administration, l'équipement, les installations ou les frais généraux d'une exploitation agricole.           | OUI | NON |

**3. Nom du producteur individuel lié auquel une avance a été octroyée :**

|   |     |     |
|---|-----|-----|
| a. Le demandeur et le producteur lié produisent des déclarations de revenus séparées et/ou produisent des états financiers distincts.   | OUI | NON |
| b. Ni le demandeur ni le producteur lié n'est employé par l'autre partie ou n'agit en tant que mandataire de celle-ci.  | OUI | NON |
| c. Toutes les transactions d'affaires entre le demandeur et le producteur lié sont exécutées à la juste valeur marchande et sont documentées (c.-à-d. partage d'équipement et/ou de terrain). | OUI | NON |
| d. Le demandeur et le producteur lié ne partage pas les services de gestion et d'administration, l'équipement, les installations ou les frais généraux d'une exploitation agricole.           | OUI | NON |

**1.7 DÉCLARATION DES CRÉANCIERS GARANTIS**

- ✓ Énumérez tous les créanciers garantis qui ont une sûreté incluant le(s) produit(s) agricole(s) et/ou les paiements du programme de GRE, que cette sûreté ait été donnée en vertu de la Loi sur les banques ou en vertu d'une loi sur les sûretés mobilières en vigueur dans la province, ou par l'effet de toute autre loi.
- ✓ Les exemples peuvent inclure, mais ne sont pas limités à :
  - un privilège pris par un fournisseur d'intrants sur le produit agricole devant être utilisé pour l'avance du PPA ;
  - un privilège pris par votre institution financière ; ou
  - un accord général de sécurité.
- ✓ Joignez une feuille séparée si nécessaire.
- ✓ Un accord de priorité signé est nécessaire pour chaque créancier garanti indiqué ci-dessous

| Nom du créancier garanti | Adresse et/ou numéro de téléphone | La sûreté est sur quel produit | Valeur (s'il y a lieu) |
|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|------------------------|
|                          |                                   |                                |                        |
|                          |                                   |                                |                        |
|                          |                                   |                                |                        |

**1.8 SIGNATURES**

| Nom de la personne morale ou de la coopérative<br>(en lettre moulées) | Signature du représentant autorisé |
|---|------------------------------------|
|   |                                    |

Date :

- ✓ Dans le cas d'une société au sens du *Code civil du Québec* ou d'une personne morale ou de propriétaires indivis, la signature de chaque associé ou actionnaire ou copropriétaire est requise.

| Noms des actionnaires ou associés ou copropriétaires<br>(en lettre moulées) | Signature |
|---|-----------|
|   |           |
|   |           |
|   |           |
|   |           |

Date :

Ce formulaire permet uniquement à Les Éleveurs de porcs du Québec de vérifier votre admissibilité au PPA auprès d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. L'acceptation de votre demande demeure conditionnelle jusqu'à ce que votre dossier soit complété et approuvé.